

Département des ressources humaines
Service des affaires sociales
DRH/SAS/CWV/MCH/n° 2022-78

ELECTION A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

DE L'INSERM (MANDATURE 2023- 2027)

Le bureau de vote,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, ensemble le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du 23 octobre 2008 instituant auprès du directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires relevant du décret susvisé du 17 janvier 1986 exerçant leurs fonctions à l'Institut ;

Vu la décision du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale du 12 septembre 2022 fixant les modalités d'élections au Comité social d'administration d'établissement public (CSAE), aux Commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des directeurs de recherche et chargés de recherche, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et assistants ingénieurs, techniciens de la recherche et secrétaires d'administration de la recherche et adjoints techniques de la recherche, à la Commission consultative paritaire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et, pour ce qui concerne les personnels de l'Etablissement, au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSAMESR);

Vu la décision du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale du 29 septembre 2022 portant création d'un bureau de vote,

Ressources humaines

Dresse le procès-verbal suivant :

Article 1 – Après décompte du nombre de votants et des suffrages valablement exprimés pour la commission consultative paritaire, le bureau de vote a procédé à la répartition des sièges entre listes candidates ainsi qu'elle figure en annexe au présent procès-verbal.

Article 2 – Chaque organisation syndicale attributaire de siège (s) dispose d'un délai de quinze jours à compter de la date de la proclamation des résultats pour désigner ses représentants.

Article 3 – Les résultats sont proclamés ce jour.

Membres représentant l'administration

Présidente du bureau de vote Claire WATREMEZ-VESCOVI

Secrétaire Marguerite CORREA-HAY

Membres représentant les organisations syndicales

SGEN-CFDT Recherche EPST Izolina LOPES

SNCS-FSU Maude LE GALL

SNPTES Olivier GRIBOUVAL

SNTRS-CGT Jean KISTER

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

PROCES VERBAL

ELECTION A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre de sièges Suppléants	6
Nombre d'électeurs inscrits	2528
Nombre d'émargements	182
Nombre d'enveloppes de vote	182
Taux de participation	7,19%
Nombre de votes blancs	18
Nombre de suffrages valablement exprimés	164

	Nbr de suffrages		Résultat
	Nbr	Pourcentage	
SNTRS CGT	74	45,12%	3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants attribués
Sgen-CFDT Recherche EPST	45	27,44%	2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants attribués
SNCS-FSU	23	14,02%	1 siège titulaire et 1 siège suppléant attribués
SNPTES-UNSA	22	13,42%	Aucun siège attribué

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

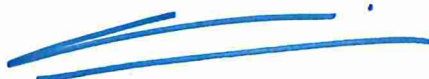




Dates du scrutin

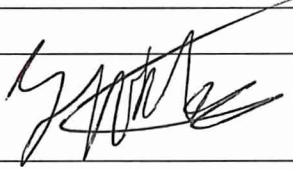
Le scrutin s'est déroulé du 01/12/2022 à 08h00 au 08/12/2022 à 17h00.

Observations

Aucune observation inscrite au journal pour ce périmètre.

Signature des membres du bureau de vote électronique

Madame Claire VESCOVI (Président)	
Madame Marguerite CORREA DITE HAY (Secrétaire)	
Madame Izolina LOPES (Déléguée de liste)	
Madame Maude LE GALL (Déléguée de liste)	
Monsieur Olivier GRIBOUVAL (Délégué de liste)	

Monsieur Jean KISTER (Délégué de liste)	
Madame Valérie DESSIRIER (Déléguée de liste suppléante)	
Madame Sandrine BENITSKI (Déléguée de liste suppléante)	
Madame Ghislaine GUILLEMAIN (Déléguée de liste suppléante)	
Madame Anastella PELET (Déléguée de liste suppléante)	